

DAYLIGHT SAVING TIME ZONES FUSEAUX HORAIRES DE L'HEURE AVANCÉE

	Pacific / Pacifique		National Capital / Capitale nationale
	Mountain / Rocheuses		Provincial or territorial capital / Capitale provinciale ou territoriale
	Central / Centre		Places of thematic relevance / Lieux thématiques importants
	Eastern / Est		
	Atlantic / Atlantique		
	Newfoundland / Terre-Neuve		

12:00 UTC Coordinated Universal Time / Temps universel coordonné

Scale: 1:6 500 000 / Échelle: 1:6 500 000
 1 centimetre represents 65 kilometres / 1 centimètre représente 65 kilomètres

Lambert Conformal Conic Projection; standard parallels 49° N and 77° N. Datum: NAD 1983
 Projection conique conforme de Lambert; parallèles de référence: 49° N et 77° N. Système de référence: NAD 1983




Credit: City of Thunder Bay Archives
 Source: Archives de la ville de Thunder Bay

There are six official Daylight Saving Time Zones in Canada: Pacific, Mountain, Central, Eastern, Newfoundland, and Atlantic. The Canadian federal government established daylight saving time for one year in 1918. It was brought back during the Second World War but revoked in 1945. Today, the provinces and territories control the adoption of daylight saving time. Not all provinces and territories in Canada observe it.

Il y a six fuseaux horaires officiels de l'heure avancée au Canada : Pacifique, Rocheuses, Centre, Est, Terre-Neuve et Atlantique. Le gouvernement fédéral canadien a établi l'heure avancée pour une période d'un an en 1918. Elle a par la suite été rétablie au cours de la Seconde Guerre mondiale, mais révoquée en 1945. Aujourd'hui, les provinces et les territoires contrôlent l'adoption de l'heure avancée. Ce ne sont pas toutes les provinces et tous les territoires du Canada qui l'observent.

Fort William and Port Arthur, aujourd'hui Thunder Bay, ont été les premières villes à observer également l'heure avancée au Canada. Cette image de l'hôtel de ville de Fort William a été prise quelques années avant qu'elle ne devienne l'hôtel de ville de Thunder Bay.



Map notes and exceptions / Notes sur la carte et exceptions

- A** The Yukon does not observe daylight saving time. The territory permanently keeps time at 7 hours behind UTC and refers to it as Yukon Standard Time.
 Le Yukon n'observe pas l'heure avancée. Le territoire conserve en permanence 7 heures de retard sur l'UTC et l'appelle l'heure normale du Yukon.
- B** Nunavut has three Time Zones: Mountain, Central, and Eastern.
 Le Nunavut compte trois fuseaux horaires : Rocheuses, Centre et Est.
- C** British Columbia changed their clocks for the last time on March 8, 2026. The province will remain seven hours behind Greenwich (UTC-7) year-round. Parts of the province will continue to observe different time zones as local governments have jurisdiction over time. Please consult the Government of British Columbia's announcement on the decision for more information.
 La Colombie-Britannique a changé l'heure pour la dernière fois le 8 mars 2026. La province restera à sept heures de retard par rapport à Greenwich (UTC-7) tout au long de l'année. Certaines parties de la province continueront d'appliquer des fuseaux horaires différents, les administrations municipales ayant la compétence de le faire. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'annonce du gouvernement de la Colombie-Britannique (anglais seulement) concernant cette décision.
- D** Saskatchewan does not observe daylight saving time. The province keeps time 6 hours behind UTC all year round.
 La Saskatchewan n'observe pas l'heure avancée. La province maintient 6 heures de retard sur l'UTC tout au long de l'année.
- E** Port Arthur and Fort William, now Thunder Bay, were the first two places in Canada to observe daylight saving time. These municipalities keep time 4 hours behind UTC all year round.
 Port Arthur et Fort William, aujourd'hui Thunder Bay, ont été les deux premiers endroits au Canada à observer l'heure avancée. En 1908, les deux villes ont convenu de changer l'heure d'une heure entre mai et novembre, ce qui leur a permis d'avoir une heure supplémentaire de clarté les soirs d'été.
- F** Quebec east of Kegaska, au Québec, on n'observe pas l'heure avancée. Ces municipalités maintiennent 4 heures de retard sur l'UTC tout au long de l'année.
 À l'est de Kegaska, au Québec, on n'observe pas l'heure avancée. Ces municipalités maintiennent 4 heures de retard sur l'UTC tout au long de l'année.

These notes highlight selected regional exceptions and do not cover all cases.
 Ces notes mettent en évidence certaines exceptions régionales et ne s'appliquent pas à tous les cas.

Produced by the Canada Centre for Mapping and Earth Observation, the Geoscience and Earth Monitoring Sector, Natural Resources Canada 2026. This Atlas of Canada map Daylight Saving Time Zones, supports the People and Places theme, one of the Atlas of Canada's five core themes, and promotes discovery of related Atlas products. For more information, visit www.atlas.gc.ca. Carte produite par le Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre, le Secteur des géosciences et de surveillance de la Terre, Ressources naturelles Canada, 2026. Cette carte de l'Atlas du Canada, Fuseaux horaires de l'heure avancée, appuie le thème, Personnes et lieux, un des cinq thèmes principaux de l'Atlas du Canada, et favorise la découverte de produits connexes de l'Atlas. Pour en savoir plus, consultez www.atlas.gc.ca.

Sources:
 National Research Council. 2024. Information on the Canadian time zone boundaries for official time. Conseil national de recherches, 2024. Information sur les limites des fuseaux horaires canadiens pour l'heure officielle.
 Natural Resources Canada. 2012. Cartographic base data, 1:7,000,000. Natural Resources Canada, Canada Centre for Mapping and Earth Observation. Ressources naturelles Canada, 2012. Données cartographiques de base, 1:7 000 000; Ressources naturelles Canada, Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre.
 Statistics Canada, 2021. Census subdivision boundary files. Statistique Canada, 2021. Fichiers des limites des subdivisions de recensement.

© His Majesty the King in Right of Canada, as represented by the Minister of Natural Resources, 2026
 © Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles, 2026